

Liberté Égalité Fraternité

Secrétariat général

Paris, le 18/09/2025

Affaire suivie par:

Marie-Pascale MOMPELAT (gestionnaire RH)

Courriels: cosi.srh-sg@justice.gouv.fr

Bureau de la gestion collective des corps communs

Sous-direction des politiques statutaire et salariale ministérielles et de la gestion

des ressources humaines de l'administration centrale

Service des ressources humaines

NOTE

à l'attention de

Madame la sous-directrice des ressources humaines
des greffes des services judiciaires
Monsieur le sous-directeur des ressources humaines
et des relations sociales de l'administration pénitentiaire
Monsieur le sous-directeur des ressources humaines
et des relations sociales de la protection judiciaire de la jeunesse
Madame la cheffe du service des ressources humaines
et budgétaires de la grande chancellerie de la Légion d'honneur
Monsieur le chef du département des ressources humaines de l'administration centrale
Madame la secrétaire générale de l'inspection générale de la justice
Mesdames et Messieurs les chefs de cabinet

Objet:

Mobilité des secrétaires administratifs du ministère de la Justice et de la grande chancellerie de la Légion d'honneur pour une prise de fonction au 1^e mars 2026 - Additif à la note de mobilité du 04 septembre 2025.

<u>Annexe</u>: Liste des postes nouvellement offerts et des modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale.

La liste des postes vacants de secrétaires administratifs du ministère de la justice figurant en annexe de la note du 04 septembre 2025 relative à la mobilité des secrétaires administratifs au sein des services du ministère de la Justice doit être complétée.

Vous trouverez en **annexe** la liste des postes nouvellement offerts et des modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale.

Vous voudrez bien inviter les secrétaires administratifs à prendre connaissance de cette nouvelle liste de postes et, s'ils souhaitent modifier leur(s) vœu(x), à remplir une nouvelle fiche de candidature comprenant l'ensemble des vœux pour tenir compte de leur nouveau choix. En effet, toute demande nouvelle annule et remplace la précédente.

Pour les agents ayant réalisé la saisie initiale de leurs vœux sur le SIRHM (portail ressources humaines Harmonie), il convient également de saisir la modification de leurs vœux selon la même procédure.

Je vous informe que de la date limite de dépôt des candidatures est maintenue au <u>vendredi</u> 03 octobre 2025, délai de rigueur.

Les candidatures des agents doivent être transmises dès réception, par la voie hiérarchique, au service gestionnaire dont ils relèvent, à savoir :

Affectation actuelle des agents	Retour des fiches de vœux
DSJ – Services déconcentrés	DSJ – Bureau RHG1 – Section catégorie B sa-pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr
DSJ – Administration centrale	DSJ – Cabinet – Pôle RH et du support de proximité mobilite-avancement.dsj@justice.gouv.fr
DAP – Services déconcentrés	DAP – Bureau RH4 – Section PA (à terme RH6) aa-sa.rh4-sa-dap@justice.gouv.fr
DAP – Administration centrale	DAP – Cabinet <u>psac.dap-sa@justice.gouv.fr</u> Mme YAHIAOUI – <u>kedidja.yahiaoui@justice.gouv.fr</u> M.GOSLAN <u>stephane.goslan@justice.gouv.fr</u>
DPJJ – Services déconcentrés	DPJJ – Bureau RH4 – Section mobilité mobilites.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr
DPJJ – Administration centrale	DPJJ – Bureau RH4 – Section suivi carrières AC <u>proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr</u> M. LLEDO <u>benoit.lledo@justice.gouv.fr</u> Mme KANSSAB <u>sara.kanssab@justice.gouv.fr</u>
GCLH	GCLH – Bureau RH et rémunération M. LE BOUQUIN - <u>dominique.lebouquin@legiondhonneur.fr</u> M. MICHEL - <u>florian.michel@legiondhonneur.fr</u>
SG, DACG, DACS, Cabinet GDS, IGJ, DIAV	SG – SRH – Bureau de l'accompagnement RH de l'administration centrale campagnes-collectives.srhsg-sg@justice.gouv.fr

Les secrétaires administratifs extérieurs au ministère de la Justice ou les membres d'autres corps de catégorie B du ministère de la Justice qui souhaitent candidater par la voie du détachement doivent transmettre les documents suivants :

- la fiche de candidatures complétée sous format dactylographié et non manuscrit (annexe n° 2 de la note de mobilité du 4 septembre 2025), avec l'avis de leur administration d'origine relatif à leur départ;
- un curriculum vitae;
- une lettre de motivation;
- un état des services ;
- leur dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- leurs trois derniers comptes rendus d'entretien professionnel;
- le cas échéant, les pièces justifiant de leur situation particulière.

L'ensemble de ces documents doit être envoyé à l'adresse courriel du recruteur indiqué dans l'offre publiée sur le site <u>Choisir le service public</u> (CSP).

Les agents actuellement placés en position de détachement au sein du ministère de la Justice dans le corps des secrétaires administratifs ne disposent pas d'un droit à mutation. Dans l'hypothèse où ils souhaitent un changement d'affectation, il leur appartient de mettre un terme au détachement en cours et de solliciter un nouveau détachement sur l'affectation envisagée.

Les demandes de détachement sur l'un des postes offerts à la mutation ne seront examinées qu'après l'examen des demandes de mutation des secrétaires administratifs du ministère de la Justice.

Je vous prie de bien vouloir assurer, sans délai, la diffusion de la présente note à tous les agents concernés relevant de votre direction.

Vous veillerez également à en assurer la diffusion aux agents placés en congé de maladie ou de maternité, mis à disposition, ou encore placés en détachement, en disponibilité, en congé parental, en congé de longue maladie ou de longue durée, en congé de formation professionnelle afin qu'ils puissent se porter candidats en temps utile.

Le sous-directeur des politiques statutaire et salariale ministérielles et de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale

Lionel HOSATTE